

## Un capitalisme à irresponsabilité illimitée

Pierre-Yves Gomez

LE MONDE, 15.02.10

**There is a contradiction between the first golden rule of capitalism (the responsibility of economic decision makers requires individual risk taking) and the second (capital accumulation causes the growth of business enterprises) in so far as the later dilutes individual risk taking**

Le libéralisme affirme que la liberté des entrepreneurs est une condition nécessaire au dynamisme économique. Elle est efficace et juste tant que ceux qui l'utilisent subissent les conséquences de choix erronés. *"La concurrence pourra bien peut-être en ruiner quelqu'un, mais c'est l'affaire des parties intéressées d'y prendre garde"*, écrit le philosophe et économiste écossais [Adam Smith](#) dans *La Richesse des Nations* (1776).

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les entreprises étaient suffisamment petites pour que le risque pris par les entrepreneurs puisse être garanti par leur fortune privée. La forme juridique dominante était la commandite, dans laquelle le gérant est responsable sur ses biens personnels en cas de faillite. Le risque pris assurait aussi bien la légitimité de son pouvoir qu'une autolimitation de ses excès. Dans *The Control of Industry* (Nisbet & Co., 1923), l'économiste anglais [Dennis Roberston](#) définit ce lien entre responsabilité et risques encourus comme *"la règle d'or"* du capitalisme.

Mais celle-ci s'est heurtée à une seconde règle d'or : l'accumulation de capital est le moteur du capitalisme. Du fait de la concurrence, les sociétés qui accumulent davantage d'investissement peuvent éliminer les autres ; elles ont donc tendance à accroître leur taille. Les fortunes privées deviennent alors insuffisantes pour garantir des risques grandissants et les familles n'ont plus intérêt à concentrer leur patrimoine dans une seule entité dont la faillite les ruinerait. Aussi, dès les années 1900, la société anonyme remplace celle en commandite ; elle permet d'ouvrir le capital à des actionnaires dont la responsabilité est limitée aux apports en contradiction donc avec la première règle d'or.

Plus les entreprises deviennent nationales, puis internationales et globales, plus leurs besoins en financement s'accroissent, et plus décroît, parallèlement, le risque personnel encouru par les décideurs économiques, les dirigeants ou les actionnaires.

Comme naguère les familles, les investisseurs, surtout s'ils placent l'épargne des ménages, cherchent à limiter ce risque en diversifiant leurs portefeuilles. Le lien entre décisions économiques et risques privés des décideurs devient ténu.

De plus, la défaillance de grandes sociétés peut entraîner des conséquences si considérables que les Etats doivent intervenir - comme lors du sauvetage des banques américaines ou de [General Motors](#) par Washington. C'est le principe du *too big to fail* (trop gros pour faire faillite). La très grande entreprise finit par transférer le risque de faillite sur le contribuable, ce qui est un comble dans une société libérale fondée sur la décentralisation des décisions économiques.

Il y a donc une contradiction entre la première règle d'or (le risque personnel fonde la responsabilité des décideurs économiques) et la seconde (l'accumulation de capital permet la croissance des entreprises).

Elle est connue depuis l'origine du capitalisme, s'est exacerbée du fait que l'économie a produit des firmes gigantesques dans lesquelles actionnaires et dirigeants encourent un risque personnel de plus en plus réduit.

Ces sociétés posent un problème politique auquel il faut répondre en clarifiant qui est responsable de quoi, selon quels droits, quels devoirs et en encourageant quelles sanctions. C'est le rôle, complexe et tâtonnant, du gouvernement d'entreprise.

**Pierre-Yves Gomez est professeur à l'EM Lyon et directeur de l'Institut français de gouvernement des entreprises.**